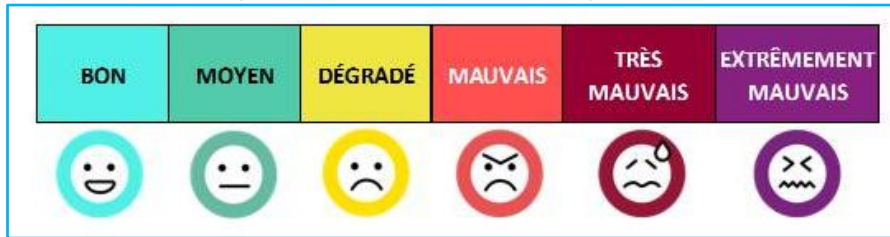


BILAN ANNUEL INDICE ATMO 2025



Depuis le 1er janvier 2021, l'indice de qualité de l'air n'est plus exprimé par une valeur numérique ; il est désormais défini à l'aide de six catégories qualitatives, conformément à l'[arrêté ministériel du 10 juillet 2020](#) relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant.

Figure 1: Le nouvel indice avec leur qualificatif



Pour rappel, l'indice ATMO considère tous les polluants inclus dans la surveillance réglementaire (PM₁₀, PM_{2.5}, SO₂, NO₂, O₃). Ces indices sont calculés quotidiennement par Atmo Guyane afin de prévoir la qualité de l'air sur le territoire guyanais, et de prévenir les éventuels épisodes de pollution.

Les sous-indices des polluants règlementés ainsi que leurs intervalles de concentrations (en µg/m³) sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Les sous-indices des polluants règlementés en fonctions des intervalles de concentrations

		Indice arrêté du 10 juillet 2020					
		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	11-20	21-25	26-50	51-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	21-40	41-50	51-100	101-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	41-90	91-120	121-230	231-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	51-100	101-130	131-240	241-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	101-200	201-350	351-500	501-750	>750

Les polluants tels que les particules fines (PM), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃) sont mesurés en continu à l'aide d'analyseurs automatiques, permettant un suivi continu de la qualité de l'air tout au long de l'année.

Concernant le dioxyde de soufre (SO₂), les concentrations mesurées (avant 2021) se trouvent en dessous des objectifs longs termes (OLT) et des seuils d'évaluation inférieurs (SEI).

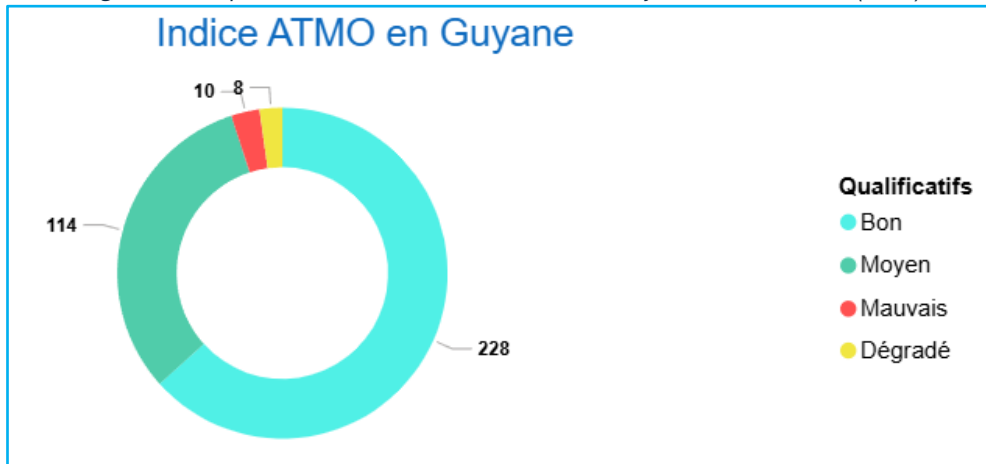
Dans ce contexte, les mesures automatiques du dioxyde de soufre (SO₂) n'ont mis en évidence aucune variation notable au fil du temps. Depuis 2022, son suivi s'effectue donc par le biais de mesures indicatives, à l'aide de tubes passifs. Les concentrations relevées par cette méthode demeurent largement inférieures aux seuils réglementaires. Ainsi, le SO₂ n'a pas d'impact sur les différents indices présentés dans ce rapport.

Un bref état des lieux de la qualité de l'air en Guyane est présenté pour 2025 à travers l'indice ATMO sur l'ensemble territoire.

Bilan annuel : Indice ATMO sur le territoire

L'année 2025 est caractérisée par une qualité de l'air globalement bonne à moyenne. La répartition annuelle de l'indice ATMO en Guyane est présentée par la figure suivante :

Figure 2 : La répartition de l'Indice ATMO en nombre de jours sur le territoire (2025)



Ces épisodes occasionnels de pollution de l'air sont associées à des soulèvements de poussières provenant du Sahara. Durant ces événements, les dépassements des seuils d'information et de recommandation (SIR) ou des seuils d'alerte (SA) ont entraîné des indices de qualité de l'air « Mauvais ».

Cependant, sur l'ensemble de l'année, la qualité de l'air est restée globalement satisfaisante, avec des niveaux allant de bon à moyen pendant plus de 94 % du temps (bien en deçà des seuils réglementaires), et ne s'est dégradée qu'environ 3 % du temps. Cela marque une amélioration par rapport à l'année précédente, où cette proportion atteignait 91 % (2024).

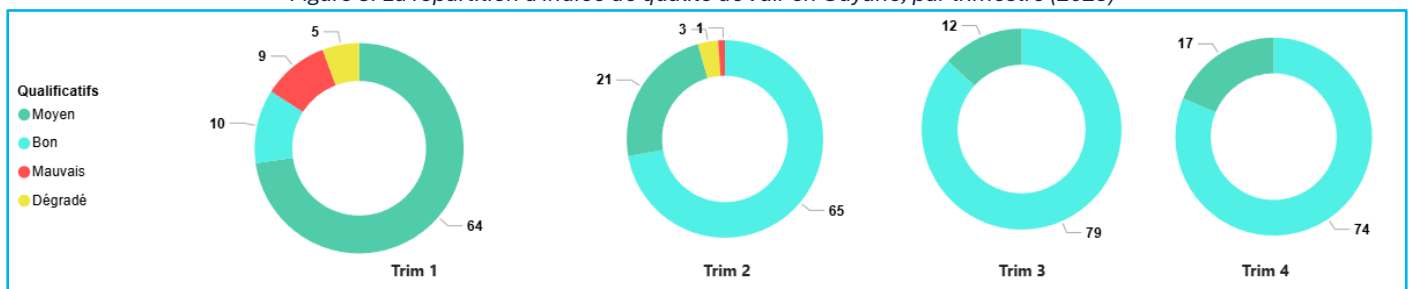
Bilan trimestriel : Indice ATMO sur le territoire

→ Indice ATMO :

L'indice ATMO est calculé quotidiennement sur la base des 5 polluants réglementés cités précédemment. Il permet de prévoir la qualité de l'air ainsi que les éventuels dépassements des valeurs réglementaires.

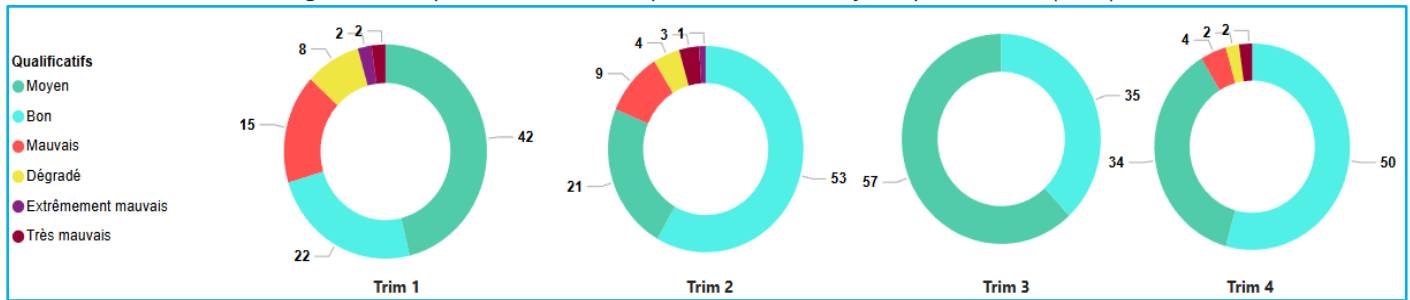
Les graphiques ci-dessous représentent la répartition trimestrielle (en nombre de jours) de l'indice ATMO calculé sur l'ensemble du territoire.

Figure 3 : La répartition d'indice de qualité de l'air en Guyane, par trimestre (2025)



Malgré quelques dépassements ponctuels des seuils réglementaires, notamment du SIR, la qualité de l'air est restée globalement moyenne au 1er trimestre (71 % du temps), puis bonne le reste de l'année (70 % au 2e trimestre, 85 % au 3e et 80 % au 4e).

Figure 4 : La répartition d'indice de qualité de l'air en Guyane, par trimestre (2024)



La position de la zone d'interconvergence équatoriale favorisant le transport des masses d'air vers le nord de l'Amérique du Sud et les Antilles, les poussières sahariennes sont également transportées.

À noter qu'aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été observé en Guyane au 3e et au 4e trimestre de 2025 (figure 3). On observe toutefois une évolution par rapport à l'année précédente (2024, figure 4), caractérisée par la présence de quatre indices jugés mauvais, auxquels s'ajoutent deux indices extrêmement mauvais.

Conclusion

Malgré quelques dépassements ponctuels au cours du premier semestre, la qualité de l'air s'est maintenue à un niveau globalement bon à moyen (94%) sur l'année. En dehors des particules fines (PM10), aucun autre polluant réglementé n'a fait l'objet d'un épisode de pollution.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».

Liste des acronymes et abréviations :

IQA : indice de la qualité de l'air
 QA : qualité de l'air
 SA : seuil d'alerte
 SIR : seuil d'information et de recommandation